

Séminaire de formation continue

## Le concubinage

11 mai 2023

## Public concerné

Juges, greffiers/ères, avocat·e·s, collaborateurs/trices des services sociaux, des services de la protection de la jeunesse et de l'enfance, travailleurs/euses sociaux/ales, médiateurs/trices

## Contenu

Le concubinage n'est pas une institution de droit, mais plutôt une situation de fait non réglementée par le droit suisse. Les concubins sont soumis, dans leurs rapports réciproques ou avec les tiers, au droit ordinaire. Contrairement aux personnes mariées, ils ne peuvent pas compter sur des règles de droit visant à protéger leur couple ou leur personne au sein même du couple. La communauté de vie non maritale constitue donc un défi.

Ce séminaire a pour but de donner aux praticiens une vision d'ensemble des problématiques les plus actuelles liées au concubinage. Après un exposé général de ces problématiques, une première présentation donnera des pistes pour sauvegarder au mieux les intérêts de la partie faible. Une deuxième présentation indiquera comment sauvegarder au mieux les intérêts de l'enfant des concubins lors de la fixation de son entretien. Enfin, il sera traité des problématiques liées aux droits parentaux des concubins en mettant l'accent sur les familles arc-en-ciel.

## Intervenant·e·s

**Oriana Jubin**, docteur en droit, avocate, auteure de l'ouvrage « Les effets de l'union libre »

**Jean-Benoît Meuwly**, docteur en droit, Président du Tribunal de la Broye

**Francesca Ranzanici Ciresa**, docteur en droit, titulaire du brevet d'avocat, auteure de l'ouvrage « Le concubinage en droit suisse »

**Micaela Vaerini**, docteure en droit, avocate spécialiste FSA droit de la famille, lectrice à l'Institut de Recherche et de Conseil dans le domaine de la famille, chargée d'enseignement à l'Université de Genève, responsable de la formation

## Date

**Jeudi 11 mai 2023**, de 9h15 à 16h45

## Direction

**Alexandra Jungo**, Professeure à la Faculté de droit de l'Université de Fribourg

## Responsable de la formation

**Micaela Vaerini**, docteure en droit, avocate spécialiste FSA droit de la famille, lectrice à l'Institut de Recherche et de Conseil dans le domaine de la famille, chargée d'enseignement à l'Université de Genève, responsable de la formation

## Lieu

Centre de formation continue de l'Université de Fribourg

## Frais d'inscription

CHF 400.-

## Délai d'inscription

11 avril 2023

Inscription en ligne > [www.unifr.ch/formcont](http://www.unifr.ch/formcont)

## Conditions d'annulation

Votre inscription est définitive. Pour tout désistement, nous vous prions de vous annoncer par écrit; la somme de CHF 50.- sera facturée pour couvrir les frais administratifs. En cas de désistement entre 2 et 4 semaines avant le début de la formation, la moitié du montant d'inscription sera facturée. La totalité de la finance d'inscription sera exigée si la renonciation est communiquée moins de 2 semaines avant le début de la formation.

En cas d'un nombre insuffisant d'inscriptions, les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou de reporter la formation, ce qui implique alors un remboursement total de vos frais d'inscription.

## **Inscription et organisation**

Service de la formation continue

Université de Fribourg

Rue de Rome 6, 1700 Fribourg

Tél: +41 (0)26 300 73 39

E-mail: [formcont@unifr.ch](mailto:formcont@unifr.ch)

[www.unifr.ch/formcont](http://www.unifr.ch/formcont)